

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 925

présenté par
Mme Blin, M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Breton, M. Brigand, M. Ray, M. Hetzel, Mme Bazin-
Malgras et M. Bazin

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
